METROPOLE DU GRAND NANCY

ENQUÊTE PUBLIQUE

DU 11 JANVIER AU 25 JANVIER

COMMUNE DE FLEVILLE-DEVANT-NANCY

DOSSIER

CLASSEMENT D'OFFICE DES VOIES RESEAUX ET DEPENDANCES DE VOIRIE

Diverses parcelles à Fléville-Devant-Nancy

FLEVILLE-DEVANT-NANCY

PARCELLES DIVERSES :
AB 216, AM 186, AB 218, AB 221, AM 261, AL 161, AL162, AL 164, AL 165, AL 209, AS 44, AM 402, AB 264 devant les n° 12 et 14, AT 206 et AT 207

Classement d'office
En application de l'article L 318-3 du code de l'urbanisme

SOMMAIRE

1. **Note de présentation**
2. **Plans de situation et parcellaires**
3. **Délibération de la Métropole du Grand Nancy du 3 Février 2022**
4. **Arrêté de la Métropole du Grand Nancy du 21/10/2022**
5. **Etat parcellaire**

1 – NOTE DE PRESENTATION

NOTICE EXPLICATIVE

Dans le cadre de la compétence voirie, il est nécessaire de procéder à la remise des voies, réseaux et espaces verts de voirie à la collectivité gestionnaire du domaine public.

Il en est ainsi d'une partie de diverses parcelles sises sur la commune de Fléville-devant -Nancy.

Ces emprises n'ont jamais fait l'objet d'une rétrocession dans le domaine public et aucun acte notarié n'a été enregistré au Service de Publicité Foncière. Le transfert des propriétés n'a donc pu aboutir. La situation des biens s'en trouve compliquée et il est désormais très difficile ou impossible de régulariser par acte notarié classique.

Aussi, il convient de régulariser cette situation en utilisant la procédure du classement d'office sans indemnité, prévue par l'article L 318-3 du code de l'urbanisme.

Comme la procédure de classement d'office a cette particularité d'éteindre tous les droits automatiquement sur les parcelles classées, il apparaît aussi opportun de procéder au classement d'office de diverses parcelles affectées à des voiries grevées de servitudes et qui ne pourront pas être levées par la passation d'un acte notarié.

Dans le cadre de sa compétence « voirie », la Métropole du Grand Nancy a donc décidé, par délibération de son Bureau du 3 février 2022 de régulariser cette situation.

Les emprises foncières à classer suivantes représentent une surface totale de 2.412 m²

ADRESSE	REF CADASTRALES	SURFACE ESTIMÉE
BREUIL rue du	AB 216	126 m²
BREUIL rue du	AM 186	166 m²
CANARDS rue des	AB 221 / AM 261	21 m² / 516 m²
FLEURYCHAMP	AL 161/162 / 164 / 165	38 m² / 84 m² / 53 m² / 227 m²
PUITS rue du	AB 264 dvt 12 et 14	11 m²
WOIVRE chemin de la	AT 206	1073 m²
WOIVRE chemin de la	AT 207	97 m²

Les espaces de voiries et espaces verts de voirie grevés de servitudes, à classer, sont cadastrés :

- *AL 209 (1.748 m²) « Fleurychamp »*
- *AS 44 (360 m²) « Route de Laneuveville »*
- *AM 402 (1 m²) « Le Breuil »*

et représentent une surface totale estimée à 2.109 m².

22-24, viaduc Kennedy Case Officielle n° 36-54035 Nancy Cedex

2 – PLAN DE SITUATION ET PARCELLAIRE

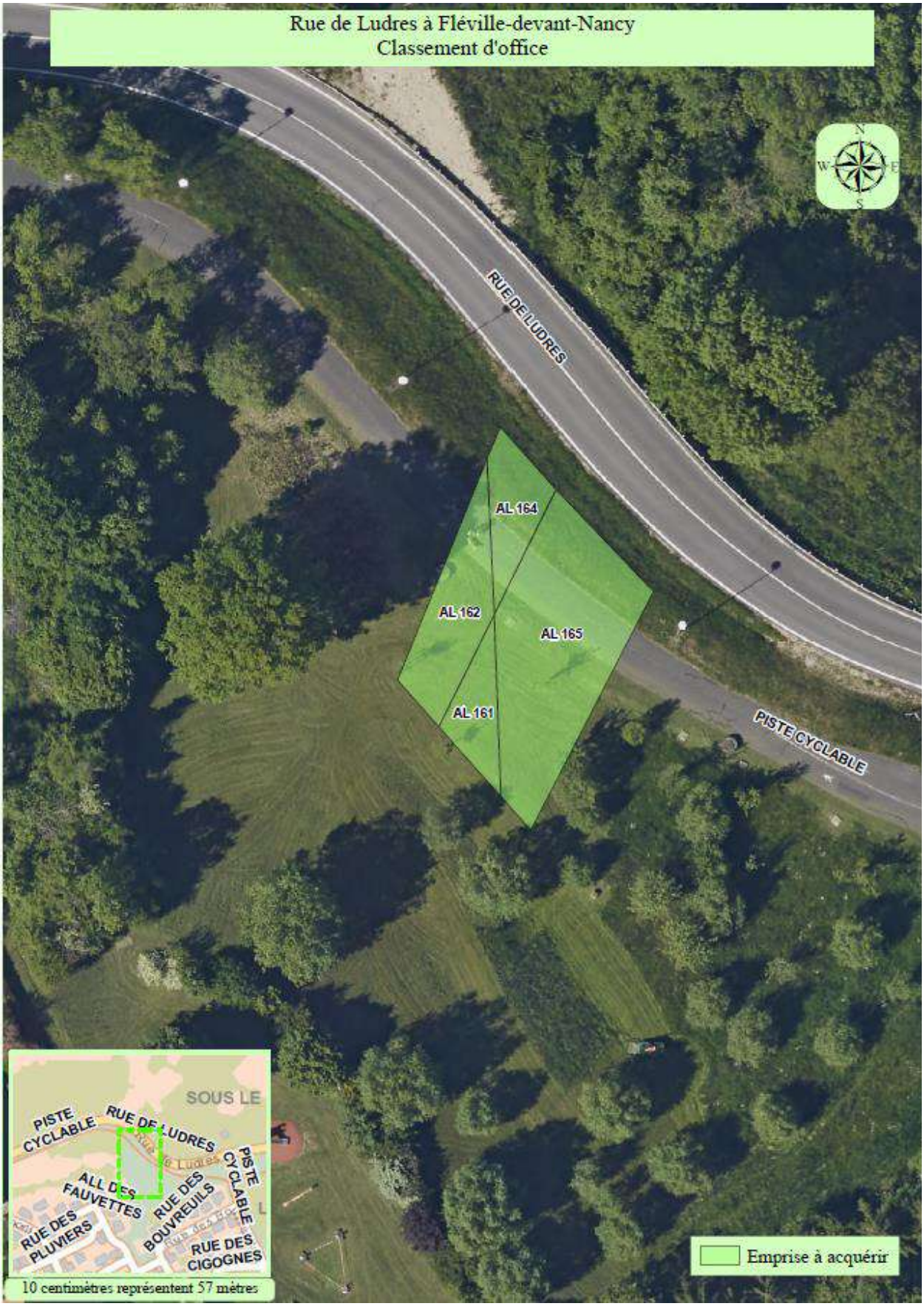
Rue de Ludres à Fléville-devant-Nancy
Classement d'office
N
W
E
S
RUE DE LUDRES
AL 164
AL 162
AL 165
AL 161
PISTE CYCLABLE
SOUS LE
PISTE CYCLABLE
RUE DE LUDRES
ALL DES FAUVETTES
RUE DES BOUVREUILS
PISTE CYCLABLE
RUE DES PLUVIERS
RUE DES CIGOGNES
Emprise à acquérir
10 centimètres représentent 57 mètres

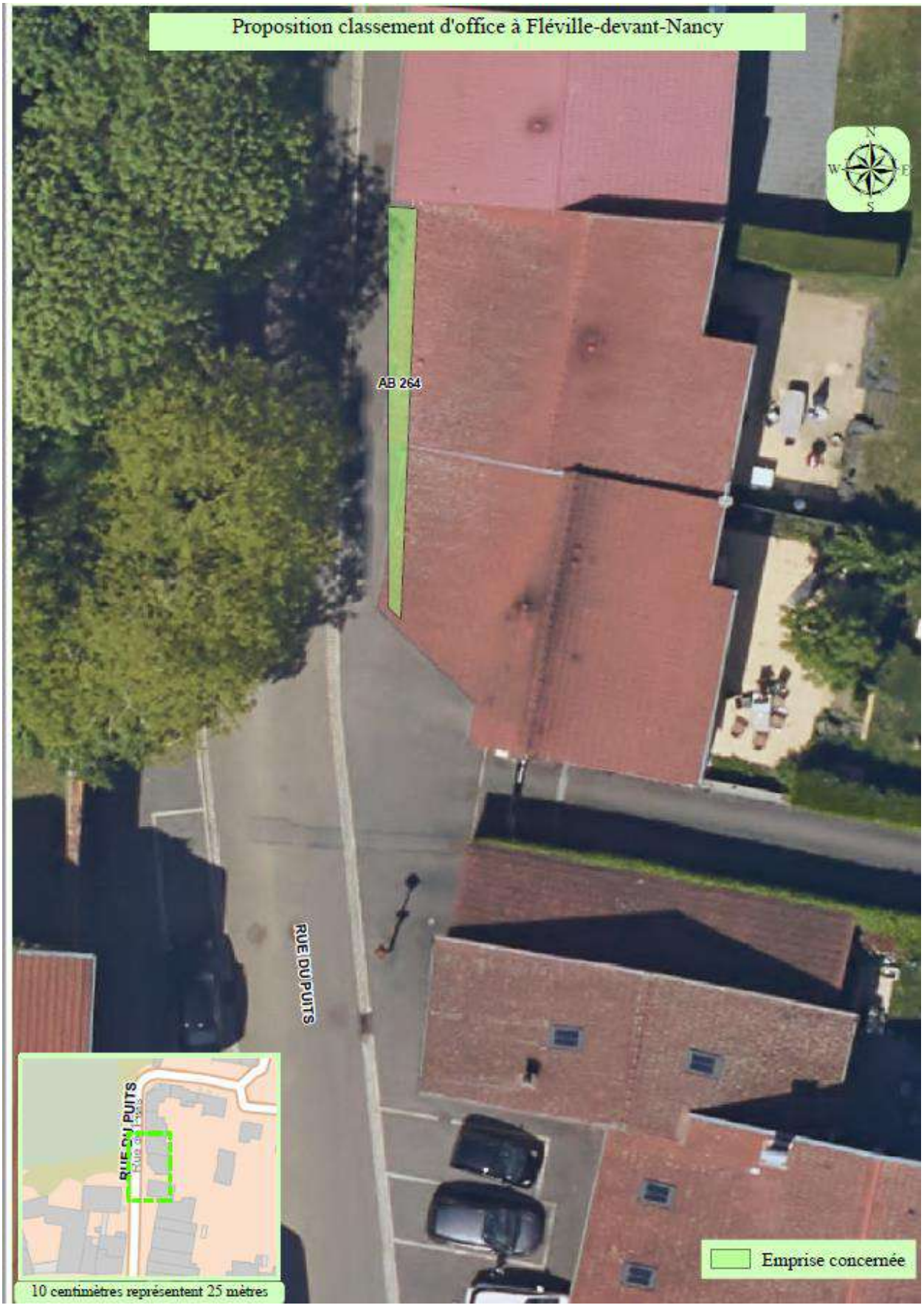
Proposition classement d'office à Fléville-devant-Nancy
AB 264
RUE DU PUITS
RUE DU PUITS
Emprise concernée
10 centimètres représentent 25 mètres

Proposition classement d'office à Fléville-devant-Nancy
ROUTE DE JARVILLE
RUE DU CHATEAU
RUE DE LA WOIVRE
AT 206
AT 207
N
W
E
S
CHE DE HALAGE
CHE DE FROCOURT
RUE DU PAQUIS
RUE DE LUPCOURT
Emprise concernée
10 centimètres représentent 146 mètres

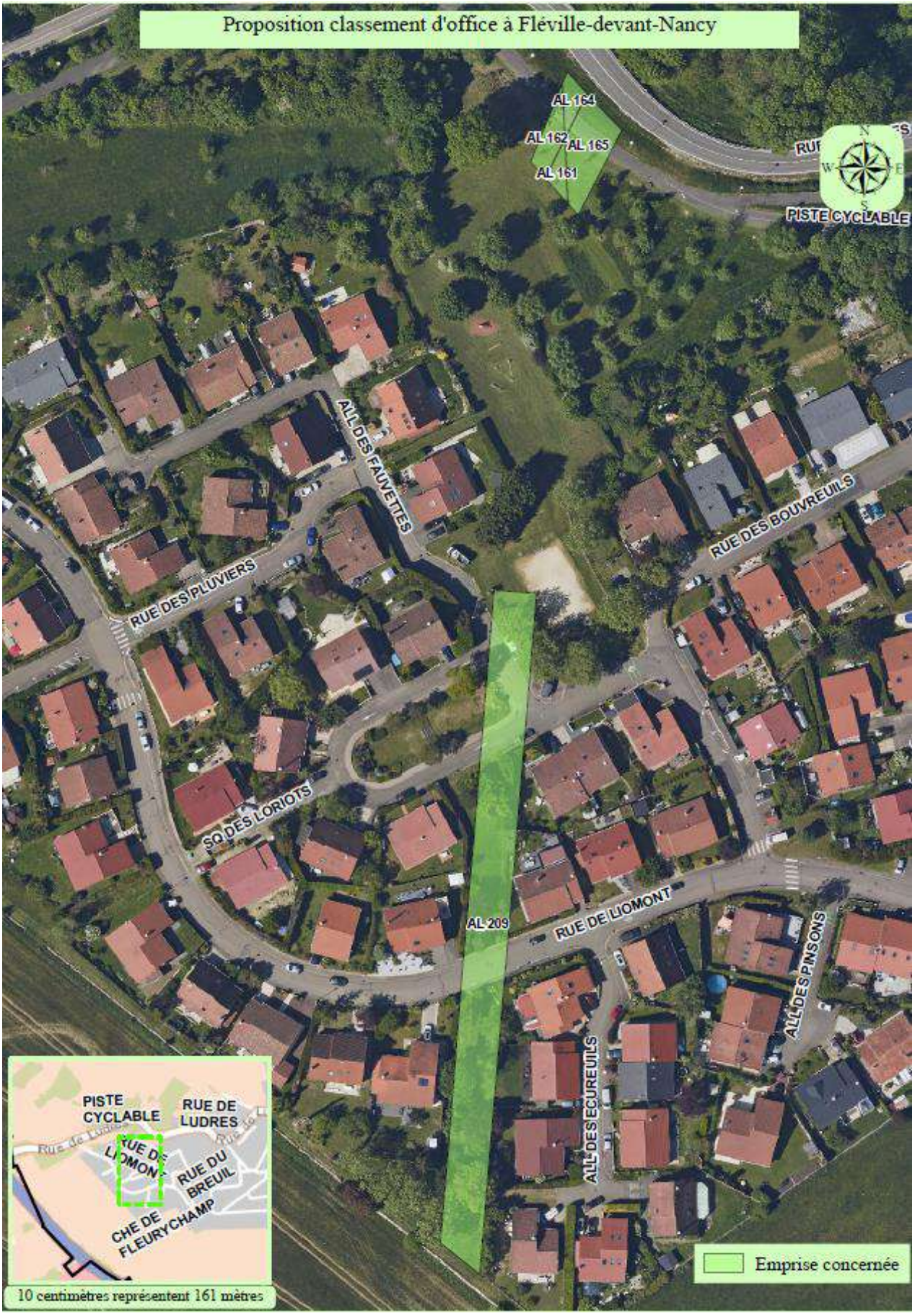
Proposition classement d'office à Fléville-devant-Nancy
AL 164
AL 162
AL 165
AL 161
PISTE CYCLABLE
ALL DES FAUVETTES
RUE DES PLUVIERS
RUE DES BOUVREUILS
SQ DES LORIOTS
AL 209
RUE DE LIOMONT
ALL DES PINSONS
ALL DES ECUREUILS
PISTE CYCLABLE
RUE DE LUDRES
RUE DE LIOMONT
RUE DU BREUIL
CHE DE FLEURYCHAMP
Emprise concernée
10 centimètres représentent 161 mètres

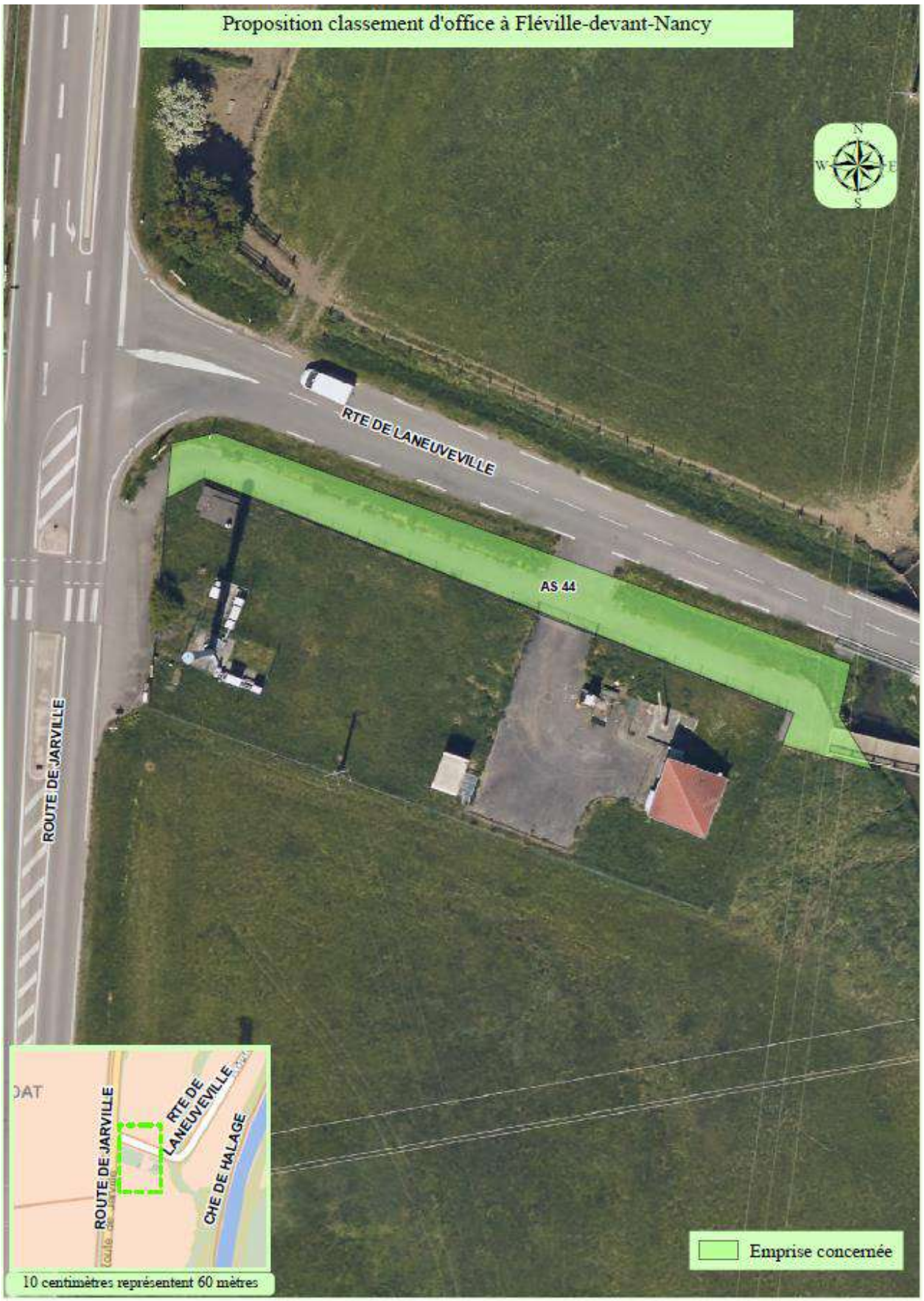
Proposition classement d'office à Fléville-devant-Nancy
N
W
E
S
RTE DE LANEUVEVILLE
AS 44
ROUTE DE JARVILLE
ROUTE DE JARVILLE
RTE DE LANEUVEVILLE
CHE DE HALAGE
Emprise concernée
10 centimètres représentent 60 mètres

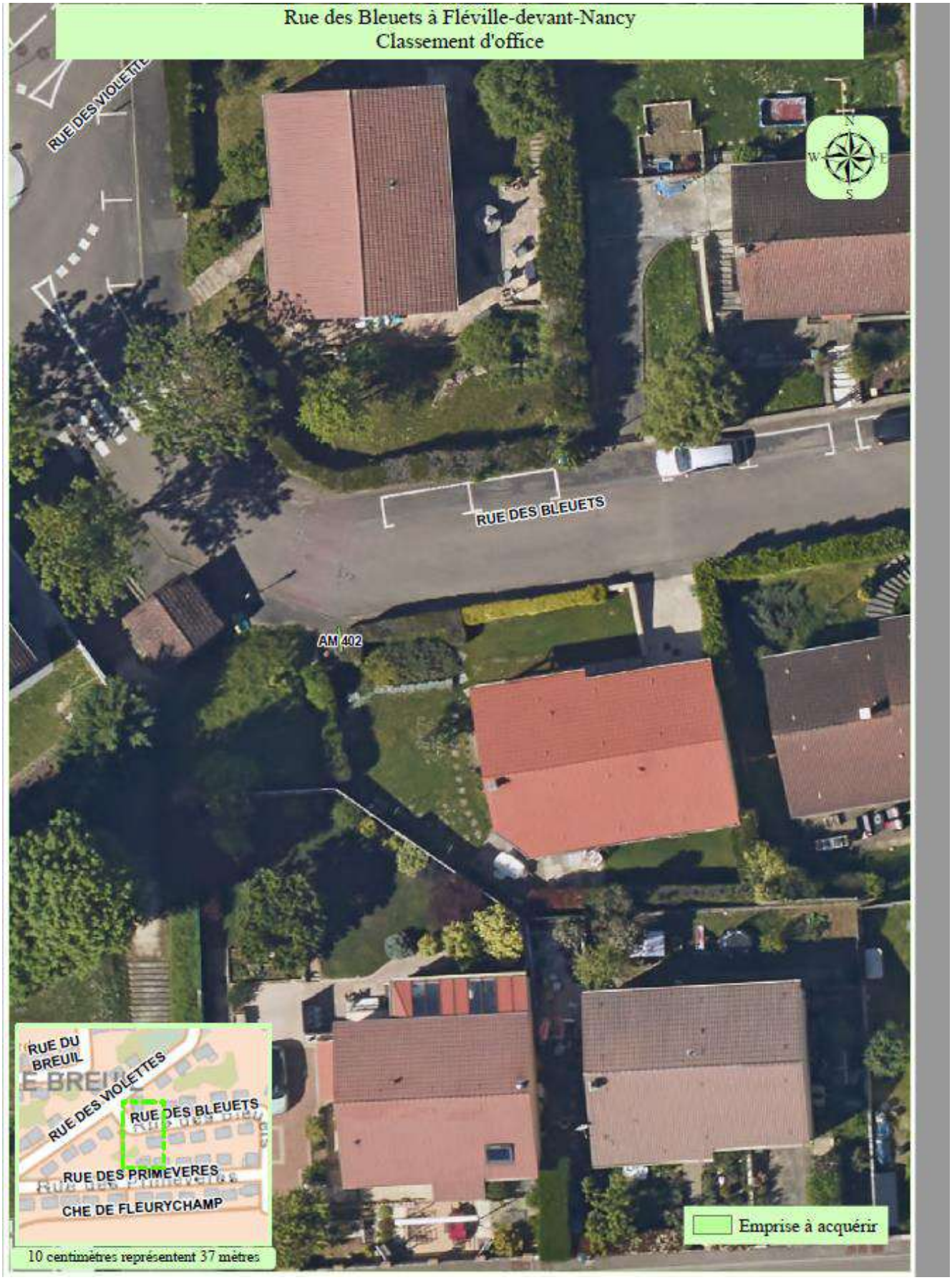
Rue des Bleuets à Fléville-devant-Nancy
Classement d'office
RUE DES VIOLETTES
RUE DES BLEUETS
AM 402
N
W
E
S
RUE DU BREUIL
RUE DES VIOLETTES
RUE DES BLEUETS
RUE DES PRIMEVERES
CHE DE FLEURYCHAMP
Emprise à acquérir
10 centimètres représentent 37 mètres

3 – DELIBERATION DU GRAND NANCY DU 3 Février 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-245400676-20220218-B06_03022022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/02/2022

métropole GrandNancy

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU METROPOLITAIN DU GRAND NANCY

POLITIQUE PUBLIQUE :
LA QUALITÉ URBAINE ET RÉSIDENTIELLE AU SERVICE DE TOUS

OBJET :
DOMAINE PUBLIC - COMMUNE DE FLÉVILLE-DEVANT-NANCY - ESPACES COMMUNS DE VOIRIE - CLASSEMENT D'OFFICE DES VOIES ET RÉSEAUX – MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

SEANCE DU : 3 FEVRIER 2022

DELIBERATION N° : 6

RAPPORTEUR : Eric DA CUNHA

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de la compétence voirie, il est nécessaire de procéder à la remise des voies, réseaux et espaces verts de voirie à la collectivité gestionnaire du domaine public.

Il en est ainsi des parcelles listées ci-dessous sises sur la commune de Fléville-devant-Nancy.
Ces voies n'ont jamais fait l'objet d'une rétrocession dans le domaine public et aucun acte notarié n'a été enregistré au Service de la Publicité Foncière. Le transfert de propriété n'a donc pu aboutir et la situation des biens s'en trouve compliquée.

Compte tenu de la difficulté de mener à terme la procédure normale d'intégration par l'obtention des accords de cession de tous les propriétaires riverains et de l'absence d'association syndicale, il y a lieu de procéder à un classement d'office autorisé par l'article L. 318-3 du code de l'urbanisme.

Cette procédure consiste à soumettre le projet à enquête publique puis à délibérer pour décider le classement d'office s'il n'y a pas d'opposition lors de l'enquête, ou saisir le Préfet dans le cas contraire. Le classement ainsi décidé vaut transfert, sans indemnité, de la propriété avec approbation du plan d'alignement. Dans ce cadre, l'enquête publique vaut enquête préalable au titre des articles L. 134-1 et suivant du Code des relations entre le public et l'administration.

La régularisation porte sur les parcelles :

- AB 216 (126 m²) - Rue du Breuil
- AB 218p (20 m² environ) – AB 221 (21 m²) – AM 261 (516 m²) - Rue des Canards
- AB 264 (11 m²) - Rue du Puits (devant les n°12 et 14)
- AL 161 (38 m²), 162 (84 m²), 164 (53 m²), et 165 (227 m²) – Fleurychamp
- AM 186 (166 m²) – Rue du Breuil

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-245400676-20220218-B06_04462022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/02/2022

- AT 206 (1.073 m²) et 207 (97 m²) – Chemin de la Woivre

Pour une surface totale de 2.432 m² environ.

Comme la procédure de classement d'office a cette particularité d'éteindre automatiquement tous les droits réels sur les parcelles classées, il apparaît opportun de procéder au classement d'office de diverses parcelles affectées à des voiries grevées de servitudes et qui ne pourront pas être levées par la passation d'un acte notarié.

La régularisation porte sur des voies, espaces verts de voirie ainsi que leurs réseaux cadastrés :

- AL 209 (1.748 m²) - Fleurychamp
- AS 44 (360 m²) – Route de Laneuveville
- AM 402 (1 m²) - "Route des bleuets"

Pour une surface totale de 2.109 m²

Il vous est proposé de lancer l'enquête publique préalable au classement d'office des différents espaces de voirie susnommés dans le domaine public métropolitain.

DELIBERATION

En conséquence, après avis de la commission Finances et Ressources du 25 janvier 2022 il vous est demandé :

- de lancer la procédure de classement d'office dans le domaine public de la Métropole du Grand Nancy des parcelles :

- AB 216 (126 m²) - Rue du Breuil
- AB 218p (20 m² environ) – AB 221 (21 m²) – AM 261 (516 m²) - Rue des Canards
- AB 264 (11 m²) - Rue du Puits (devant les n°12 et 14)
- AL 161 (38 m²), 162 (84 m²), 164 (53 m²), et 165 (227 m²) – Fleurychamp
- AM 186 (166 m²) – Rue du Breuil
- AT 206 (1.073 m²) et 207 (97 m²) – Chemin de la Woivre

Et

- AL 209 (1.748 m²) - Fleurychamp
- AS 44 (360 m²) – Route de Laneuveville
- AM 402 (1 m²) - "Route des bleuets"

ci-dessus décrites et situées à Fléville-devant-Nancy en application des dispositions de l'article L 318-3 du code de l'urbanisme,

- de lancer l'enquête publique correspondante,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-245400676-20220818-B06-03022022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/02/2022

- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document utile à cette affaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POUR :	70
CONTRE :	0
ABSTENTIONS :	0
NE PREND PAS PART AU VOTE :	1 (M. BOULANGER)
NON VOTÉS :	3 (Mme BOILLON, M. DAMOISEAUX et M. RAINERI)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-245400676-[illegible]
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet [illegible]

métropole GrandNancy

BUREAU METROPOLITAIN DU JEUDI 3 FEVRIER 2022

Affaire n° 6 13H30

ETAIENT PRESENTS

Mme ACKERMANN Danielle - Vandoeuvre
Mme BEAUDEUX Evelyne - Nancy
Mme BENMOKHTAR Sabrina - Nancy
Mme BILLOT Véronique - Nancy
Mme BLANDIN Chloé - Nancy
Mme BOCOUM Martine - Maxéville
M. BOILEAU Pierre - Ludres
Mme BOILLON Muriel - Nancy
M. BOULANGER Alain - Fléville
M. BREUILLE Michel - Essey-lès-Nancy
M. CHABIRA Hocine - Nancy
M. CHANUT Henri - Seichamps
M. CHOSEROT Christophe - Maxéville
Mme COLIN Sylvie - Laneuveville
Mme COLOMBO Muriel - Nancy
Mme COSTANTINI Anne-Mathilde - Laxou
M. DA CUNHA Eric - Laneuveville
M. DAMOISEAUX Bruno - Vandoeuvre
M. DESSEIN Jean-Pierre - Art-sur-Meurthe
Mme DEVOUGE Evelyne - Essey-lès-Nancy
Mme DIDELOT Anne-Sophie - Nancy
M. DONATI Patrice - Vandoeuvre
M. EHRENFELD Jean-Pierre - Laxou
M. FÉRON Hervé - Tomblaine
M. FICK Michel - Nancy
M. GIRSCH Bernard - Saulxures
M. GRAUFFEL Claude - Vandoeuvre
Mme GRUET Stéphanie - Malzéville
M. HABLOT Stéphane - Vandoeuvre
M. HATZIG Patrick - Nancy
M. JACQUEMIN Pascal - Villers-lès-Nancy
Mme JANDRIC Christelle - Nancy
M. KLEIN Mathieu - Nancy
M. KLING Bertrand - Malzéville
Mme KOMOROWSKI Régine - Vandoeuvre
M. LE SOLLEUZ Antoine - Nancy
M. LIESENFELT Alain - Dommartemont
Mme LUCAS Isabelle - Nancy
Mme MARCHETTI Nancy - Vandoeuvre
Mme MARREL Charlotte - Nancy
M. MASSON Bertrand - Nancy
M. MATHERON Vincent - Jarville
Mme MERCIER Estelle - Nancy
Mme MICHEL Delphine - Nancy
M. MIRON Romain - Maxéville
M. MURATET Franck - Nancy
M. OGIEZ Marc - Pulnoy
M. PENSALFINI Eric - Saint-Max
M. PETRONIO Maurizio - Houdemont
Mme PIBOULE Nadine - Vandoeuvre
M. RAINERI Serge - Nancy
Mme RAVON Véronique - Ludres
Mme RENAUD Dominique - Vandoeuvre
M. SADI Areski - Nancy
M. SARTELET Didier - Heillecourt
M. TENENBAUM Marc - Nancy
Mme VIEUX-MELCHIOR Catherine - Saint-Max
M. WATRIN Laurent - Nancy
M. WERNER François - Villers-lès-Nancy
Mme WUCHER Anne - Jarville
M. YILMAZ Bora - Nancy

ETAIENT EXCUSES

M. EL HARRADI Mounir - Nancy
Mme ENGEL Nathalie - Villers-lès-Nancy

AVAIENT DONNE POUVOIR

Mme CREUSOT Nicole - Nancy	à	Mme BILLOT Véronique - Nancy
Mme DEBORD Valérie - Nancy	à	M. DESSEIN Jean-Pierre - Art-sur-Meurthe
M. GARCIA Laurent - Laxou	à	M. EHRENFELD Jean-Pierre - Laxou
Mme GRANDJEAN Carole - Nancy	à	Mme DIDELOT Anne-Sophie - Nancy
M. GUILLEMARD Philippe - Nancy	à	Mme RENAUD Dominique - Vandoeuvre
Mme HAMIDI Hania - Tomblaine	à	M. SADI Areski - Nancy
M. HÉNART Laurent - Nancy	à	M. OGIEZ Marc - Pulnoy
Mme KHIROUNI Chaynesse - Nancy	à	M. KLEIN Mathieu - Nancy
M. MAGUIN Frédéric - Nancy	à	Mme MARREL Charlotte - Nancy
M. MIDON Jean-François - Saint-Max	à	Mme VIEUX-MELCHIOR Catherine - Saint-Max
M. PERROT Cyrille - Villers-lès-Nancy	à	M. WATRIN Laurent - Nancy
M. PIERRONNET Romain - Nancy	à	M. FICK Michel - Nancy
Mme WIESER Laurence - Laxou	à	Mme COLOMBO Muriel - Nancy

Le présent acte a été publié le : 07 FEV. 2022

Pour le Président, le Vice-Président délégué :

Eric DA CUNHA

4 – ARRETE DU GRAND NANCY DU 21/10/2022

métropole GrandNancy

EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT DE LA METROPOLE DU GRAND NANCY

du **21 OCTOBRE 2022**

Le Président de la Métropole
du Grand Nancy

N° **AFI0085**

Objet : **DOMAINE PUBLIC - CLASSEMENT D'OFFICE – ESPACES COMMUNS DE VOIRIE - VOIES ET RÉSEAUX - COMMUNE DE FLÉVILLE-DEVANT-NANCY - ENQUÊTE PUBLIQUE**

Vu le Code de l'urbanisme, notamment en ses articles L318-3, R318-10 et R318-11,

Vu le code de la voirie routière, notamment ses articles L141-3 et R141-4 à R141-9,

Vu le décret ministériel n° 20160-490 du 20 avril 2016 créant la Métropole du Grand Nancy,

Vu la délibération du Conseil du Grand Nancy du 21 décembre 2001, approuvant la répartition domaniale des voiries,

Vu la délibération du Bureau du Grand Nancy en date du 3 février 2022 autorisant l'enquête publique préalable au classement d'office des espaces communs, voies et réseaux de la commune de Fléville-devant-Nancy,

Vu l'arrêté n°651 du Président du Grand Nancy du 3 février 2022 donnant délégation de signature à M. Éric DA CUNHA, Vice-président délégué aux moyens généraux, affaires juridiques et domaine public,

Vu l'accord de la ville de Fléville-devant-Nancy pour engager une procédure de classement d'office des espaces communs de voirie, voies et réseaux de la commune de Fléville-devant-Nancy, dans le domaine public de la Métropole du Grand Nancy,

ARRÊTE

Article 1 : Objet de l'enquête
Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de classement d'office dans le domaine public routier de la Métropole du Grand Nancy des espaces communs de voirie, voies et réseaux de la commune de Fléville-devant-Nancy.

Article 2 : Durée de l'enquête publique

L'enquête se tiendra du **mercredi 11 janvier au mercredi 25 janvier 2023** inclus en mairie de Fléville-devant-Nancy et au siège de la Métropole du Grand Nancy.

Article 3 : Publicité de l'enquête publique
Un courrier faisant connaître les modalités d'ouverture et d'organisation de l'enquête sera adressé aux propriétaires et copropriétaires des emprises de voirie, au moins quinze jours avant le démarrage de celle-ci.
Le présent arrêté sera affiché en mairie de Fléville-devant-Nancy ainsi qu'au siège de la Métropole du Grand Nancy quinze jours au moins avant le démarrage et pendant toute la durée de l'enquête publique.

Article 4 : Désignation du Commissaire Enquêteur
Monsieur Lionel Bourbier est désigné en qualité de Commissaire Enquêteur.

Article 5 : Consultation du dossier d'enquête publique
Le dossier du projet de classement, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire Enquêteur sera mis à disposition du public en mairie de Fléville-devant-Nancy et à la Métropole du Grand Nancy, 22-24 viaduc Kennedy à Nancy, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de chaque collectivité, pour enregistrer les observations
Le Commissaire Enquêteur recevra en mairie de Fléville-devant-Nancy les :

- Mercredi 11 janvier 2023 de 9h00 à 11h00
- Mercredi 25 janvier 2023 de 15h00 à 17h00

Le public pourra, en outre, adresser ses observations écrites à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur pendant toute la durée de l'enquête publique en mairie, à la Métropole du Grand Nancy et sur son site internet par le lien mail suivant:
https://www.grandnancy.eu/publications-legales/enquetes-publiques

Article 6 : Rapport du Commissaire Enquêteur
A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos par le Commissaire Enquêteur, qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Président de la Métropole du Grand Nancy, les dossiers et les registres accompagnés de ses conclusions motivées.
Son rapport et ses conclusions motivées seront tenus à la disposition du public au Grand Nancy pendant un an.

Article 7 : Approbation du classement d'office
A l'issue de l'enquête et après réception des conclusions du Commissaire Enquêteur, le classement d'office sera soumis à l'approbation du Bureau du Grand Nancy.

ERIC DA CUNHA
2022.10.27 10:51:55 +0200
Ref:20221025_105936_1-3-O
Signature numérique
Vice-Président

Mathieu KLEIN

AB 216-AB 221-AM 186-AM 261rues des Canards Breuil Pruez.pdf

AL162-162-164-165 fleurychamp.pdf AL 209.pdf AS 44 route de Laneuveville.pdf

AB 264 rue du Puits.pdf AT 206-207rue de la Woivre.pdf 2021-12_plan-am402.pdf

ETAT PARCELLAIRE DIVERSES PARCELLES A FLEVILLE DEVANT NANCY - LISTE DES PROPRIETAIRES

N° PARCELLE	M. Mme	NOM	Prénom	DATE NAISSANCE	LIEU NAISSANCE	ADRESSE RUE	ADRESSE VILLE	DATE ACQUISIT°	NOTAIRE MAITRE	DATE PUBLICAT°	VOLUME
AB216	M.	ROUYER	Philippe Albert Lucien	29/05/1946	LAXOU	27 boulevard de la Marne	68200 MULHOUSE	21/03/2011	BERNECOLI à SAINT NICOLAS DE PORT	29/04/2011	P4909
	Mme	ROUYER	Anne-Marie Rose	15/05/1947	LAXOU	1 rue de Manonchamp	54710 FLEVILLE				
	M.	ROUYER	Jean-Marie	11/04/1954	METZ	17 rue de Kerfeunteun	29710 POULDREVZIC				
	Mme	ROUYER	Christine Michèle	25/06/1955	METZ	3 petite place	SAINT JEAN DE VAUX				
AB221	M.	GIGOUT	Justin Martial	16/09/1903	VILLE EN VERMOIS	5 Place de Longues Haies	54136 BOUXIERE AUX DAMES	01/08/1989	CHONE à SAINT NICOLAS DE PORT	17/10/1989	A3538 N°16
AB264	M.	GIGOUT	Justin Martial	16/09/1903	VILLE EN VERMOIS	5 Place de Longues Haies	54136 BOUXIERE AUX DAMES	01/08/1989	CHONE à SAINT NICOLAS DE PORT	17/10/1989	A3538 N°16
AM261	Mme	VELTIN	Marie Jeanne	13/09/1919	FLEVILLE DEVANT NANCY	15 Rue du château	54710 FLEVILLE DEVANT NANCY	10/01/1986			
AL161	Mme	RENAUD	Marie Margeritte Charlotte	04/11/1904	FLEVILLE DEVANT NANCY	129 Avenue du Général Leclerc	57790 LORQUIN	01/01/1984			
	M.	CHARTON	Joseph		FLEVILLE DEVANT NANCY	129 Avenue du Général Leclerc	57790 LORQUIN				
AL162	Mme	BRONNER	Marie-Claire	01/11/1946	AMIENS	5 grande rue	54330 VITREY	22/08/2003	TABARY à SAINT DIE	16/10/2003	P10758
AL 164	Mme	BRONNER	Marie-Claire	01/11/1946	AMIENS	5 grande rue	54330 VITREY	22/08/2003	TABARY à SAINT DIE	16/10/2003	P10758
AL165	Mme	RENAUD	Marie Margeritte Charlotte	04/11/1904	FLEVILLE DEVANT NANCY	129 Avenue du Général Leclerc	57790 LORQUIN	01/01/1984			
	M.	CHARTON	Joseph		FLEVILLE DEVANT NANCY	129 Avenue du Général Leclerc	57790 LORQUIN				
AM186	Mme	FEDYSZYN	Laurence	20/06/1968	NANCY	7 Place des Aubepines	77420 CHAMPS SUR MARNE	13/09/2004	DELLESTABLE à SAINT NICOLAS DE PORT	04/11/2004	P12210
	M.	JEANMAIRE	Hubert André Eugène	30/05/1943	LENONCOURT	65 rue du Général Patton	54410 LANEUVEVILLE				
	Mme	JEANMAIRE	Huguette Yvonne	08/09/1944	LENONCOURT	19 rue Albert Schweitzer	54410 ART SUR MEURTHE				
	Mme	JEANMAIRE	Andrée Marie Paule	27/05/1953	NANCY	18 avenue de Masserine	54425 PULNOY				

ETAT PARCELLAIRE DIVERSES PARCELLES A FLEVILLE DEVANT NANCY - LISTE DES PROPRIETAIRES							
N° PARCELLE	PROPRIETAIRE AU CADASTRE	ADRESSE		DATE ACQUISIT°	NOTAIRE MAITRE	DATE PUBLICAT°	VOLUME
		RUE	VILLE				
AT206	ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DES PROPRIETAIRES DU LOTISSEMENT RESIDENCE DE LA WOIVRE, Représenté par M. DELBERGUE SIREN 421906993	3 rue de la Woivre	54710 FLEVILLE DEVANT NANCY	18/12/2001	CHONE à SAINT NICOLAS DE PORT	12/02/2002	P1726
AT 207	ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DES PROPRIETAIRES DU LOTISSEMENT RESIDENCE DE LA WOIVRE, Représenté par M. DELBERGUE SIREN 421906993	3 rue de la Woivre	54710 FLEVILLE DEVANT NANCY	18/12/2001	CHONE à SAINT NICOLAS DE PORT	12/02/2002	P1726

ETAT PARCELLAIRE DIVERSES PARCELLES A FLEVILLE DEVANT NANCY - LISTE DES PROPRIETAIRES							
N° PARCELLE	PROPRIETAIRE AU CADASTRE	ADRESSE		DATE ACQUISIT°	NOTAIRE MAITRE	DATE PUBLICAT°	VOLUME
		RUE	VILLE				
AL209	COMMUNE DE FLEVILLE DEVANT NANCY SIREN 215 401977	HOTEL DE VILLE	54710 FLEVILLE DEVANT NANCY	03/04/1997	CHONE à SAINT NICOLAS DE PORT	14/05/1997	P5219
AS44	COMMUNE DE FLEVILLE DEVANT NANCY SIREN 215 401977	HOTEL DE VILLE	54710 FLEVILLE DEVANT NANCY	18/11/1972	MAIRE DE FLEVILLE DEVANT NANCY	23/01/1973	5490 N°18

ETAT PARCELLAIRE DIVERSES PARCELLES A FLEVILLE DEVANT NANCY - LISTE DES PROPRIETAIRES				
N° PARCELLE	PROPRIETAIRE AU CADASTRE	ADRESSE		DATE ACQUISIT°
		RUE	VILLE	
AM402	METROPOLE DU GRAND NANCY SIREN 245 400 676	22-24 VIADUC KENNEDY	54000 NANCY	17/02/2020